

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

VILLE d'HAZEBROUCK

OBJET

N°2024/158

FINANCES LOCALES (7.1)

**Commune d'Hazebrouck Budget
principal ville - Décision modificative
n°4**

Envoyé en préfecture le 26/12/2024

Reçu en préfecture le 26/12/2024

Publié le

ID : 059-215902958-20241218-2024_158-DE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
des Délibérations du Conseil Municipal
d'HAZEBROUCK**

SEANCE DU MERCREDI 18 DECEMBRE 2024

L'An deux mille vingt-quatre, le 18 décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le 10 décembre deux mille vingt-quatre.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 27 Absents ayant donné pouvoir : 6 Absents : 2

A compter de la question n°2024/148

Présents : 28 Absents ayant donné pouvoir : 6 Absents : 1

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,
M. GRIMBER, Mme DORMION-ROUSSEZ, Mme FLORQUIN-BLONDEL,
M. DUHOO, M. Gaël DUHAMEL, Mme SAUZEAU, M. BURGHELLE (arrivé à 19h43, prend part au vote à compter de la question n°2024/148), Mme SCHERRIER, M. DENTENER,
Adjoints,

Mme DELECOEUILLERIE, M. DELVA, Mme FERLIN, M. FIOEN,
Conseillers Municipaux Délégués,

Mme ANDRE, Mme BOUQUET, M. LECLERCQ, Mme NUNS, Mme PATOUX,
Mme SCHOONHEERE, M. SOOTS, Mme BELVAL, M. COTTE, M. DECOOPMAN, Mme DEPELCHIN, M. TIBERGHEN, M. PERLEIN, Mme REYNAERT,
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme BRISBART	qui a donné pouvoir à Mme SCHERRIER
M. DUHAMEL	qui a donné pouvoir à M. BELLEVAL
M. DEVOS	qui a donné pouvoir à M. DENTENER
M. MEIRLAND	qui a donné pouvoir à M. FIOEN
Mme LIONET	qui a donné pouvoir à Mme BELVAL
Mme DAUCHEZ	qui a donné pouvoir à Mme REYNAERT

ABSENT :

M. DEBAECKER,

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : M. Jean-Rémy SOOTS

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Philippe GRIMBER,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération du 3 avril 2024 adoptant le budget primitif de la Commune d'HAZEBROUCK ;

Vu la délibération du 27 juin 2024 adoptant la décision modificative n°1 ;

Vu la délibération du 18 septembre 2024 adoptant la décision modificative n°2 ;

Vu la délibération du 13 novembre 2024 adoptant la décision modificative n°3 ;

Depuis le vote du Budget Primitif 2024, il est nécessaire de renforcer les crédits ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

Imputations	Libellés	TOTAUX	
23 / 2315 / 020	Immobilisations corporelles en cours – Installations, matériel et outillage techniques	- 136 500,00 €	
	TOTAL	- 136 500,00 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

Imputations	Libellés	TOTAUX	
13 / 13251 / 87	Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables – GFP de rattachement	14 500,00 €	
021 / 01	Virement de la section de fonctionnement	- 151 000,00 €	
	TOTAL	- 136 500,00 €	

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

Imputations	Libellés	TOTAUX	
66 / 6618 / 512	Intérêts des autres dettes	35 000,00 €	
67 / 673 / 020	Titres annulés sur exercice antérieur	105 000,00 €	
68 / 6815 / 01	Dotations aux provisions	120 000,00 €	
023 / 01	Virement à la section d'investissement	- 151 000,00 €	
	TOTAL	109 000,00 €	

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

Imputations	Libellés	TOTAUX	
70 / 70841 / 020	Mises à disposition de personnel facturée aux budgets annexe	77 900,00 €	
74 / 74788 / 331	Participations – Autres organismes - Autres	39 000,00 €	
74 / 74836 / 01	Attribution du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle	- 47 900,00 €	
78 / 7815 / 01	Reprise sur provisions créances douteuses	40 000,00 €	
	TOTAL	109 000,00 €	

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

- D'approuver la décision modificative n°4 de 2024 du budget principal de la Commune d'HAZEBROUCK,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

LE VOTE a donné les résultats suivants :

**ADOpte à L'UNANIMITÉ
(34 voix pour)**

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)
POUR COPIE CONFORME**

**Le Maire,
Vice-Président du Conseil
Départemental du Nord,**



Valentin BELLEVAL

Le Secrétaire de séance,



Jean-Rémy SOOTS